



Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation

Extrait du rapport sur le gouvernement
d'entreprise 2025/26

Selon l'Assemblée Générale Mixte du 29 juillet 2025

Résolution	Objet	Durée	Plafond maximum du pair	Utilisation
18e	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées	38 mois	5 % du capital social à la date de mise en œuvre de la délégation dans la limite du plafond global fixé par la 28e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juillet 2024	Néant
19e	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées	38 mois	0,5 % du capital social à la date de mise en œuvre de la délégation dans la limite du plafond global fixé par la 28e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juillet 2024	Néant

Selon l'Assemblée Générale Mixte du 25 juillet 2024

Résolution	Objet	Durée	Plafond maximum du pair	Utilisation
19e	Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	Augmentation de capital : 155 665 € (25 % du capital social au 25 juillet 2024) Titres de créance : 80 000 000 € dans la limite du plafond global fixé par la résolution 28	Néant
20e	Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public (droit de priorité au profit des actionnaires pendant un délai minimal de cinq jours) d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société	26 mois	Augmentation de capital : 124 532 € (20 % du capital social au 25 juillet 2024) Titres de créance : 30 000 000 € dans la limite du plafond global fixé par la résolution 28	Néant
21e	Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société	26 mois	Augmentation de capital : 10 % du capital social au 25 juillet 2024. Titres de créance : 30 000 000 € dans la limite du plafond global fixé par la résolution 28	Néant
22e	En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu de la 19e résolution (avec maintien du droit	26 mois	15% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et,	Néant

préférentiel de souscription), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale

dans la limite du plafond global visé à la résolution 28

23e	En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu de la 20 ^e résolution (avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'une offre au public), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	15% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la résolution 28	Néant
24e	En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu de la 21 ^e résolution (avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'un placement privé), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	15% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la résolution 28	Néant
25e	Emission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une OPE	26 mois	Augmentation de capital : 10% du capital social au 25 juillet 2024 Titres de créance : 30 000 000 € dans la limite du plafond global fixé à la résolution 28	Néant

26e	Emission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de sociétés tierces dans le cadre d'une OPE initiée par la société.	26 mois	Augmentation de capital : 10% du capital social au 25 juillet 2024 Titres de créance : 30 000 000 € dans la limite du plafond global fixé à la résolution 28	Néant
28e	Plafond global des émissions au titre des 19 ^e à 26 ^e résolutions de l'Assemblée générale mixte du 25/07/24 et des 21 ^e et 22 ^e résolutions de l'Assemblée générale mixte du 28/07/22	N/A	Augmentation de capital : 25% du capital social au 25 juillet 2024 Titres de créance : 80 000 000 €	Néant
29e	Incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, ou d'apport par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par majoration du nominal ou du pair des titres de capital ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés	26 mois	400 000 € Ce plafond est indépendant et autonome	Néant